

**Direction adjointe des projets d'infrastructure
et du génie municipal**

4555, rue de Verdun, local 208
Verdun (Québec) H4G 1M4
Téléphone: 514 765-7075

AVIS IMPORTANT

Le 23 juin 2015

**Objet : Travaux de réaménagement géométrique de l'intersection
Champlain/Beurling/Osborne**

Madame, Monsieur,

L'arrondissement de Verdun vous informe que des travaux de réaménagement géométrique seront réalisés dans l'intersection formée par le boulevard Champlain, la rue Beurling et la rue Osborne.

Début et durée des travaux

Les travaux devraient débuter dans la semaine du 6 juillet 2015 et se poursuivront jusqu'au milieu du mois d'août 2015.

Nature des travaux

Réaménagement géométrique de la rue Beurling, qui se raccordera perpendiculairement au boulevard Champlain, pour former une intersection en « T ». Les anciennes surfaces pavées laissées vacantes par cette reconfiguration seront remplacées par un aménagement paysager.

Les travaux incluent notamment :

- le démantèlement de l'îlot actuel afin d'y faire passer les nouvelles voies de circulation;
- l'aménagement de surface engazonnée;
- la plantation d'arbres;
- la construction/reconstruction de trottoirs;
- la construction de la chaussée pour la nouvelle intersection;
- la réfection de la chaussée par planage/resurfacement afin de préparer les amorces de la nouvelle intersection;
- la réalisation de travaux mineurs à la limite de la propriété privée;
- la construction d'autres ouvrages connexes.

Dans le cadre de ces travaux, le réaménagement de certains trottoirs sera effectué; ce qui nécessitera une excavation. Si cette excavation touche vos installations, votre terrain (gazon, pavé de béton, asphalte ou tout autre aménagement) sera remis en état par la suite.



Zone des
travaux

Collecte des matières résiduelles

Pour la collecte des déchets et des matières recyclables, nous vous demandons de mettre vos sacs et bacs devant votre adresse, entre 22 h la veille et 8 h le jour de la collecte. Des employés de l'entrepreneur sur ce chantier s'assureront de leur ramassage.

Pour la collecte des résidus verts, les contenants autorisés sont les sacs de papier brun, les boîtes de carton (non cirées et non souillées) et les contenants réutilisables en métal ou en plastique rigide portant une inscription « Résidus verts ».

Circulation et stationnement

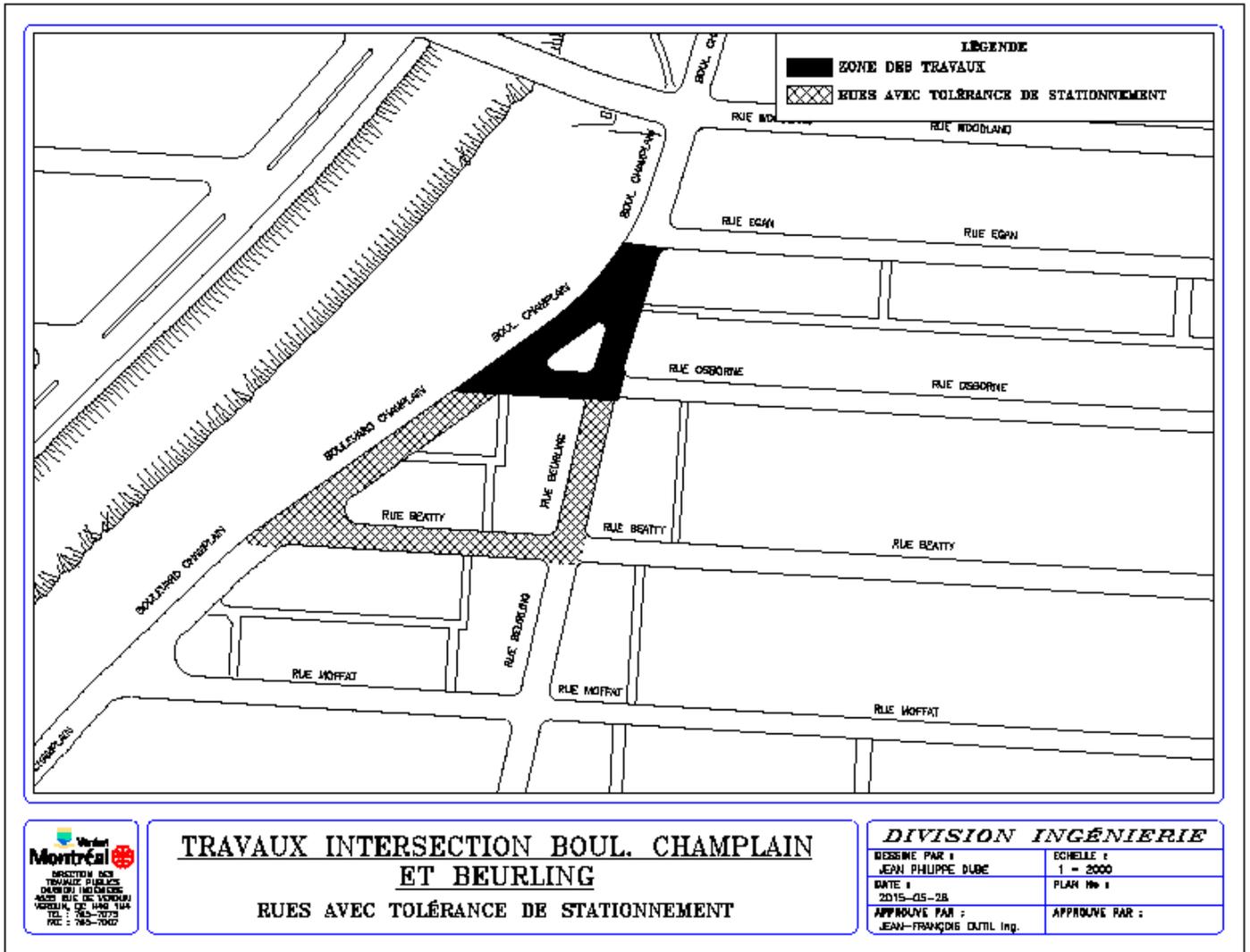
Durant la période des travaux, des restrictions de circulation et des interdictions de stationnement pourraient être appliquées dans la zone et à proximité des travaux. En tout temps, un accès piétonnier aux résidences et aux établissements situés aux abords du chantier sera préservé. Nous vous demandons de bien vouloir respecter la signalisation de chantier qui sera alors mise en place.

Tolérance de stationnement

Comme mesure temporaire, **valide seulement du 6 juillet au 14 août 2015**, le stationnement sera autorisé en tout temps sur les deux (2) côtés des rues suivantes :

- boulevard **Champlain** entre la rue **Beatty** et le début de la zone des travaux
- rue **Beatty** entre le boulevard **Champlain** et la rue Beurling
- rue **Beurling** entre le rue **Beatty** et la le début de la zone des travaux

Durant cette période, l'Arrondissement n'émettra donc pas de constats d'infraction en rapport avec la réglementation régie par les panneaux habituels sur l'entretien de ces rues. Vous devez, par contre, respecter toutes les autres interdictions de stationnement (bornes d'incendie, arrêts d'autobus, etc.). Pour plus de détails sur les rues visées par la tolérance de stationnement, veuillez consulter le plan ci-joint.



Soyez assurés que nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux pourraient vous causer et que nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour en réduire les impacts négatifs.

Pour toute question concernant ce projet, veuillez communiquer avec l'arrondissement de Verdun en composant le 3-1-1.

Nous vous remercions de votre collaboration.

English available on request